



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.14

**N° de demande :** 2007-4098  
**Catégorie :** Catégorie B, sous-catégorie 3.14 (Nouvelle catégorie d'usage sur l'étiquette du produit)  
**Produit :** Dispositif de canalisation des racines Biobarrier (à usage domestique)  
**N° d'homologation :** 28780  
**Matière(s) active(s) (m.a.) :** Trifluraline  
**N° de document de l'ARLA :** 1467972

### Contexte

Le dispositif de canalisation des racines Biobarrier (à usage domestique) (Biobarrier Root Control System [Domestic]), contenant la matière active trifluraline (à 17,5 %), est actuellement homologué en tant que produit à usage commercial utilisé pour canaliser la croissance des racines. Le produit est un tissu prêt à l'emploi que l'on installe dans le sol (à l'horizontale, à la verticale ou autour des racines) afin d'inhiber ou de réorienter la croissance des racines. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux méthodes d'application, aux mises en garde et aux restrictions, consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

La présente demande vise à homologuer à des fins d'usage domestique le dispositif de canalisation des racines Biobarrier, en vue de son utilisation en milieu résidentiel.

### Évaluation des propriétés chimiques

Les données sur les propriétés chimiques du produit ont toutes été fournies, à l'exception d'une étude sur la stabilité à l'entreposage.

### Évaluation sanitaire

Toutes les exigences en matière de données toxicologiques sont remplies pour le produit commercial actuellement homologué (système de protection antiracinaire Biobarrier, n° d'homologation 28477). Aucune donnée toxicologique supplémentaire n'a été exigée.

## **Évaluation environnementale**

Les exigences en matière de données d'évaluation environnementale ayant été satisfaites pour le produit de catégorie à usage commercial (dispositif de canalisation des racines Biobarrier, n° d'homologation 28477), aucune donnée supplémentaire n'est requise.

## **Évaluation de la valeur**

Le profil et le mode d'emploi du dispositif de canalisation des racines Biobarrier de catégorie à usage domestique sont les mêmes que ceux du produit de catégorie à usage commercial visé par une homologation conditionnelle. Les exigences en matière de données devant être remplies à titre de condition à l'homologation du produit à des fins d'usage commercial s'appliquent également au produit à usage domestique. Il est donc justifié d'accorder l'homologation conditionnelle au produit de catégorie à usage domestique, jusqu'à ce que les exigences en matière de données soient satisfaites.

## **Conclusion**

L'ARLA a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements fournis étaient suffisants pour appuyer l'homologation conditionnelle du dispositif de canalisation des racines Biobarrier (à usage domestique). L'homologation complète du produit pourra être accordée dès que les exigences suivantes en matière de données seront remplies :

- Données d'une étude d'un an sur la stabilité à l'entreposage (CODO 3.5.10);
- Essais confirmant que le dispositif de canalisation des racines Biobarrier est efficace pour inhiber la croissance des racines ou la réorienter (CODO 10.2.3.3), tout en préservant la santé et la vigueur de la végétation désirée (CODO 10.3.2).

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.